



Sacs et botes de déchets approuvés

Au moment d'acheter ou d'utiliser des sacs à déchets, veuillez vous assurer qu'ils respectent toutes les spécifications ci-dessous :

1. Les sacs de déchets **doivent mesurer** de 80 cm / 31 po à 125 cm / 49 po de hauteur.
2. Les sacs de déchets **doivent mesurer** de 65 cm / 25 po à 90 cm / 35 po de largeur.
3. Achetez et utilisez uniquement des sacs à déchets verts ou noirs.
Il est interdit d'utiliser des sacs blancs, transparents ou à provisions.
4. Au moment de placer un sac de déchets en bordure de la rue, assurez-vous :
 - que le sac n'est ni déchiré ni perforé ni fendu et qu'il est en bon état;
 - que le sac est bien fermé et attaché;
 - que le sac ne pèse pas plus de 18 kg / 40 lb une fois rempli.

Les botes de déchets (ex. tapis, bois sans clou) doivent être bien attachées et ne pas dépasser 1,2 m / 4 pi de longueur, 60 cm / 24 po de largeur, ni peser plus de 18 kg / 40 lb. Désolé, aucune bote de carton non ciré ne sera enlevée dans le cadre du service de collecte des déchets. Veuillez recycler le carton.

Pour obtenir des renseignements additionnels, veuillez communiquer avec les Services municipaux au 3-1-1 ou visiter notre site Web à www.grandsudbury.ca/gestiondesdechets.